



Téléconférence sur le plan de travail de 2026 de la Baffinland Iron Mines Corporation visant l'estimation annuelle des garanties pour le permis d'utilisation des eaux 2AM-MRY2540

6 février 2026





Aperçu de la présentation

- Rôles et responsabilités
- Contexte
- Estimation des garanties
- Conclusion





Rôles et responsabilités

Les responsabilités, le mandat et les obligations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) sont conformes à ce qui suit :

- *Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord*
- *Accord du Nunavut*
- *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*
- *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et règlement connexe*
- *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*
- *Loi sur les terres territoriales et règlement connexe*
- *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*





CONTEXTE

- 31 octobre 2025 – Baffinland Iron Mines (BIM) soumet un nouveau modèle d'estimation des coûts (CAPEX) avec le plan de travail de 2026, qui est décrit comme une «analyse des zones perturbées» (AZP).
- 18 décembre 2025 – RCAANC discute avec BIM et identifie les divergences entre l'estimation de 2025 et l'estimation de l'AZP de 2026. Le Ministère propose une voie à suivre dans le cadre du plan de fermeture provisoire et de restauration (PFPR).
- 31 décembre 2025 – En utilisant la méthode RECLAIM, le plan de travail de 2026 mène à l'estimation globale des garanties de 145 328 267 \$:
 - Cette estimation est basée sur les problèmes restants abordés dans le PFPR, et sur une Période d'entretien et de maintenance provisoire (EMP) de deux ans.
- 13 janvier 2026 – Les discussions du 18 décembre 2025 ne sont pas incorporées dans la soumission de BIM. En raison de l'omission de ces engagements abordés dans le PFPR, RCAANC estime la garantie totale à 157 522 324 \$.
- 26 janvier – Après d'autres discussions avec BIM, RCAANC est d'accord pour fixer la garantie à 137 786 403 \$, à condition :
 - que BIM s'engage à traiter les problèmes restants du PFPR (2026) et à ramener l'EMP à un minimum de deux ans lors du prochain examen annuel des garanties (EAG).





RCAANC – Estimation des garanties pour le plan de travail de 2026

Garantie	Terres appartenant aux Inuit	Terres de la Couronne	Total
BIM – Estimations de janvier 2026 – Examen annuel des garanties (EAG)	133 779 426 \$	1 737 087 \$	135 516 503 \$
RCAANC – Première estimation EAG – Déc. 2025	143 607 115 \$	1 721 147 \$	145 328 262 \$
RCAANC – Estimation révisée – Janv. 2026	155 718 866 \$	1 803 459 \$	157 522 324 \$
RCAANC – Estimation février 2026*	136 111 553 \$	1 674 850 \$	137 786 403 \$

*En fonction des conversations avec BIM et de l'acceptation par l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ) d'une EMP d'un an et de la condition, cela inclut les engagements de BIM abordés dans le PFPR.





RCAANC – Estimation révisée au 6 février 2026

- Sur la base des discussions et des engagements pris par BIM, RCAANC a mis à jour le montant de garantie recommandé à **137 786 403 \$**, en parallèle aux engagements suivants :
 - régler les problèmes restants découlant du PFPR (2026), tels qu'ils sont énumérés ci-dessous;
 - porter l'EMP à un minimum de deux ans lors du prochain EAG.

Modification	Augmentation des coûts	Justification
Main-d'œuvre pour le transport du carburant	617 242 \$	Les heures de travail ont été exclues pour le déplacement du carburant du site minier au port de Milne avant le réacheminement.
Taux pondérés main-d'œuvre	899 433 \$	Deux taux pondérés de la main-d'œuvre avaient été calculés de manière incorrecte.
Facteur de productivité actualisé	24 499 \$	À certains postes budgétaires, les facteurs de productivité avaient été fixés à 1,00 pour la classification du minerai.
Frais indirects révisés, provisions pour imprévus et modifications aux coûts directs et indirects	728 726 \$	Majoré en fonction de pourcentages conformément à la base d'estimation. Comprend de légères variations attribuables à la méthode de calcul des coûts directs et indirects.
Résumé des coûts	2 269 900 \$	L'augmentation tient compte des modifications, des indirects révisés et des imprévus associés au plan de travail de 2026.





Modifications – Période d’entretien et de maintenance provisoire (EMP)

- Deux ans d’EMP est la norme actuelle dans l’industrie. De l’opinion de RCAANC, une durée de 3 à 5 ans est la pratique exemplaire.
- Il a toujours été indiqué dans le PFPR de BIM que la planification de la fermeture et la durée de l’EMP correspondant pour l’EAG étaient de 2 ans.
- L’estimation actuelle de RCAANC reflète un EMP d’un an. Nous comprenons que l’Association inuite du Qikiqtani accepte cela.
- De plus, RCAANC prend acte de l’engagement de BIM d’augmenter la durée de l’EMP à un minimum de deux ans.





Engagements à inclure dans le PFPR

Modification	Augmentation des coûts	Justification
Entretien et maintenance provisoire	11 931 984 \$	Il a été indiqué dans le PFPR, dans ses diverses révisions, que la planification de la fermeture et la durée de l'EMP correspondant pour l'EAG étaient de 2 ans. Cela comprend les frais manquants pour les vols et les camps.
Zone de couverture de l'installation de gestion des stériles	1 571 829 \$	La superficie utilisée dans le CAPEX pour calculer le volume de couverture ne correspondait pas à l'analyse des zones perturbées.
Retrait de zones restaurées	55 436 \$	Les zones retirées des travaux de 2026 n'ont pas encore été inspectées. La vérification de toute activité de remise en état progressive approuvée doit être réalisée avant toute réduction ou suppression du calcul du passif environnemental.
Remblayage de bassin	1 110 452 \$	À plusieurs postes budgétaires, on a supprimé le remblayage des bassins, ce qui diffère du PFPR.
Retrait du revêtement	746 159 \$	On a supposé que les revêtements étaient laissés en place au lieu d'être enlevés comme l'exige le PFPR.
Coûts manquants pour les vols et les camps	330 441 \$	Les coûts supplémentaires des vols et des camps ont été calculés sur la base des autres modifications.
Résumé des coûts	15 746 301 \$	Inclut les modifications, des indirects révisés et des imprévus.





Conclusion

RCAANC reste déterminé à collaborer avec BIM et l'Association inuite du Qikiqtani pour établir un montant de garantie mutuellement acceptable à présenter pour examen à l'Office des eaux du Nunavut.

RCAANC comprend que BIM s'engage :

- à régler les problèmes restants découlant du PFPR (2026), tels qu'ils sont énumérés ci-dessous;
- à porter l'EMP à un minimum de 2 ans lors du prochain EAG.

Conformément à cette compréhension mutuelle, la garantie recommandée qui en résulte s'élève à **137 786 403 \$**.





Qujannamiik

Thank you

Merci

ᑭᓄᓐᓂᓐᓂᓐ

